

Motion de MM. Guy Dossan, Michel Ducret, Mme Michèle Ducret, M. Alain Fischer, Mme Catherine Hämmerli-Lang, MM. Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet: «Publication des préavis communaux en matière d'autorisations de construire et de démolir».

(renvoyée à la commission des travaux par le Conseil municipal
lors de la séance du 26 juin 2001)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le Conseil d'Etat accorde une grande importance aux préavis communaux en matière d'autorisations de construire et de démolir;
- que ces préavis communaux, émanant du Conseil administratif sans consultation du Conseil municipal, ne sont malheureusement pas portés systématiquement à la connaissance de la population, restant ainsi un acte purement administratif;
- que nonobstant cette procédure, par ailleurs parfaitement légale, ces préavis revêtent une importance politique majeure quant à la politique d'aménagement poursuivie par le Conseil administratif;
- que de nombreuses communes de notre canton publient régulièrement ces préavis de leur mairie dans les journaux d'information communale;
- qu'il n'y a aucune raison pour que les citoyens de la ville de Genève soient moins bien informés que leurs homologues des autres communes genevoises;
- que la politique en matière d'aménagement, et en particulier par rapport à la construction de logements, est d'un grand intérêt pour la population,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à publier mensuellement et complètement les préavis qu'il formule en matière d'autorisations de construire et de démolir.